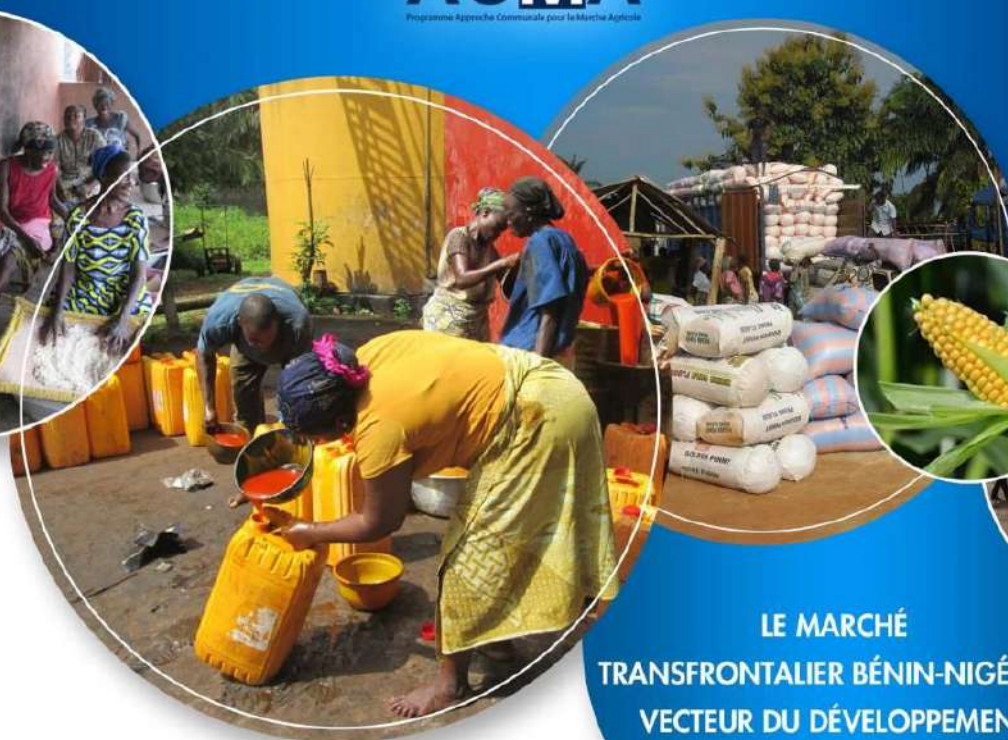


PROGRAMME APPROCHE COMMUNALE POUR LE MARCHÉ AGRICOLE

ACMA

Programme Approche Communale pour le Marché Agricole



LE MARCHÉ
TRANSFRONTALIER BÉNIN-NIGÉRIA :
VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL



Royaume des Pays-Bas

CONTEXTE

Les marchés au Nigéria sont déjà approvisionnés à partir du Bénin mais sans réelle exploitation des opportunités offertes. Ces transactions transfrontalières sont principalement menées au niveau du secteur informel. Les commerçants, transformateurs et producteurs sont confrontés à des défis majeurs qui touchent cette commercialisation et qui en bout de ligne ne rétribue pas ces acteurs économiques à la juste valeur. De plus, malgré tous les appuis pour promouvoir les filières agricoles orientés vers la production et la transformation, le résultat est loin d'être satisfaisant. C'est devant ce constat que le programme Approche Communale pour le Marché Agricole (ACMA) au Bénin se focalise sur le marché, qui est le point de départ pour ses interventions.

LE PROGRAMME ACMA

Le programme ACMA vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus agricoles des acteurs économiques béninois. A cet effet, il se donne trois objectifs spécifiques : (i) le pouvoir des acteurs économiques locaux dans les échanges commerciaux est renforcé,

(ii) les échanges commerciaux avec le Nigéria et sur les marchés locaux sont accrus et (iii) l'offre locale et

l'écoulement des produits concernés sont accrus quantitativement et qualitativement.

Les groupes cibles sont les producteurs/trices, transformateurs/trices, commerçant(e)s dont 40 % de femmes dans 22 communes de trois départements frontaliers avec le Nigéria : l'Ouémé, le Plateau et le Zou.

Les produits prioritaires sont l'huile de palme, la noix palmiste, le maïs, le soja et l'arachide, le piment, le manioc et dérivés (gari, tapioca et lafun), et le poisson (frais et fumé).

Le programme est financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas près de Bénin, pour une durée de 4 ans (2013-2017), et dispose d'un budget global de 10 millions d'euros. 40 % du budget est destiné aux infrastructures marchandes, sous « maîtrise d'ouvrage communale », pour accroître le commerce.

Le programme ACMA est mis en œuvre par un consortium dirigé par International Fertilizer Development Center (IFDC) dont sont membres l'IFDC, l'Institut Royal des Tropiques (KIT), CARE International-Bénin/Togo, Sahel Capital Partners & Advisory Ltd et Benin Consulting Group International (BeCG).





STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie du programme ACMA est axée sur le marché agricole, surtout du Nigéria, et repose sur deux composantes fortement liées qui sont :

(i) L'offre et la demande et (ii) L'approche communale.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La première composante comprend les appuis du programme aux acteurs économiques qui sont mis en relation à travers les Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) et aux acheteurs du Bénin et du Nigéria.

Les acteurs organisés en PEA (l'offre) sont activement impliqués dans :

- Les processus de mobilisation de l'offre de produits (quantité et qualité) ;
- Les stratégies de vente groupée (réduire les coûts de transaction, s'assurer d'un meilleur revenu) ;
- L'inclusion des petit(e)s producteurs/trices, transformateurs/trices, commerçant(e)s (groupes vulnérables) dans la mobilisation de l'offre et la vente groupée ;
- L'amélioration de la compétitivité des produits (négociations, contractualisation, organisation de la logistique, transactions commerciales) ;
- La recherche du financement adapté pour les membres des PEA ;
- La gestion des infrastructures marchandes pour la mise en marché collective.
- Les acheteurs potentiels (la demande) sont identifiés au Nigéria, particulièrement autour de Lagos et dans les Etats d'Ogun et d'Oyo. Le programme ACMA facilite leur mise en relation et les transactions commerciales avec les PEA au Bénin.

L'APPROCHE COMMUNALE

La deuxième composante touche les activités qui sont orientées vers les cadres de concertation communaux ou intercommunaux (CCC/CCIC) impliquant les acteurs économiques (PEA - secteur privé) ainsi que les communes (maires et conseils communaux – représentants du secteur public) pour promouvoir un environnement plus propice aux affaires.

Ces cadres de concertation sont des innovations institutionnelles par leur vocation économique, leur thématique (climat des affaires) et la voix qu'ils veulent donner au secteur privé agro-alimentaire auprès des autorités locales.

La création des cadres légitimes et légales se base sur :

- Une dynamique commerciale d'envergure avec le Nigéria, sa contribution potentielle à l'économie locale et, par conséquent, l'intérêt des autorités communales à s'y investir ;
- L'implication active des acteurs clés : (i) le secteur privé, (ii) les autorités communales, (iii) les structures de tutelle (Préfets) et (iv) les services déconcentrés de l'Etat ayant une influence sur les transactions commerciales.

Le programme ACMA facilite le dialogue public-privé au niveau des CCC/CCIC qui est orienté sur :

- L'identification des infrastructures marchandes, à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage communale, au bénéfice effectif des acteurs des PEA y compris les groupes vulnérables ;
- Le lobby-plaidoyer à mener sur des contraintes liées au commerce transfrontalier avec le Nigéria, notamment les tracasseries routières, les réglementations locales, nationales et sous régionales.

LES AMBITIONS DU PROGRAMME ACMA

- Quarante et un (41) PEA construits dans les trois départements ciblés ;
- Au moins 300 organisations d'acteurs économiques appuyées à travers les PEA participant aux transactions commerciales ;
- Des CCC/CCIC initiés dans les 3 départements pour faciliter l'environnement des affaires et favoriser des échanges commerciaux avec le Nigéria et au Bénin ;
- Des infrastructures liées au marché (magasin de stockage, équipements de transformation, etc.) érigées dans les communes qui sont 'stratégiques' pour le commerce transfrontalier ;
- Trente-cinq mille (35 000) acteurs économiques (homme et femmes) touchés par les actions du programme (40% femmes) ;
- Plus de 220 million FCFA de crédits octroyés aux acteurs des PEA à travers des arrangements souples ;
- Objectif de 4500 tonnes de produits warrantés vendus à un prix rémunérateur pour accroître les revenus ;
- Des milliers de tonnes de produits ciblés vendus par les acteurs des PEA au Nigéria et au Bénin ;
- Les revenus des acteurs (homme/ femmes) économique directs membres des PEA accrus de 30%.

IFDC BENIN, quartier Patte d'Oie, 04 BP 673. Tel : 21 30 59 90/ 21 30 76 20

Programme ACMA, Quartier Houinmey Dangbéklounon, Face Hôtel Novella Planète, Porto Novo, Bénin Tél : 20 22 09 55, ukohnen@ifdc.org ou cdangbegnon@ifdc.org